



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20221210-2022_112-DE
Reçu le 13/12/2022

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2022

Le samedi 10 décembre 2022 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 5 décembre 2022, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI – Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Caroline FRANCA - Cyril LEJA - Patricia ALUNNO – Elise FERRARI

Pouvoirs : Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA- Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN – Françoise VADA à Sébastien VASSALLO – Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés : Frédéric TRUC - Jean- Charles QUERCIA - Maryse CASTELLANI -Florent REYNAUD

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	11	4	4

MME Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_112

**Objet : 06- 7.1.3 – CRECHE MUNICIPALE – DECISION MODIFICATIVE
N°1**

Le Maire expose à ses collègues que pour permettre l'exécution budgétaire de l'exercice 2022, pour le budget de la crèche municipale, il convient de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

AR Prefecture

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
6413 – Personnel non titulaire		5 000,00		
6451 – Cotisations à l'URSSAF		3 600,00		
Total 012 : Charges de personnel et frais assimilés		8 600,00		
70841 – Mise à dispo de personnel				8 600,00
Total 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses				8 600,00
Total FONCTIONNEMENT		8 600,00		8 600,00
Total Général		8 600,00		8 600,00

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A l'unanimité

-Approuve la décision modificative n°1 du budget de la crèche telle que décrite ci-dessus.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le :
Et de la réception en Préfecture le :